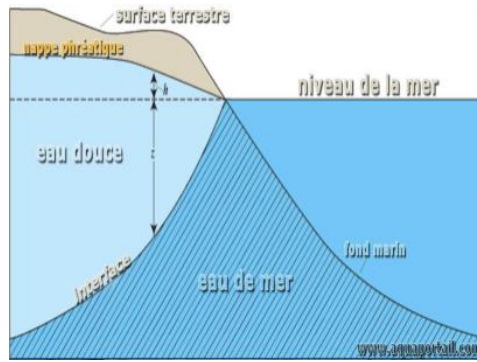


Agir pour l'eau face au changement climatique : un Sdage et des solutions pour les territoires



Littoral « les contaminations bactériologiques ennemies des usages littoraux »

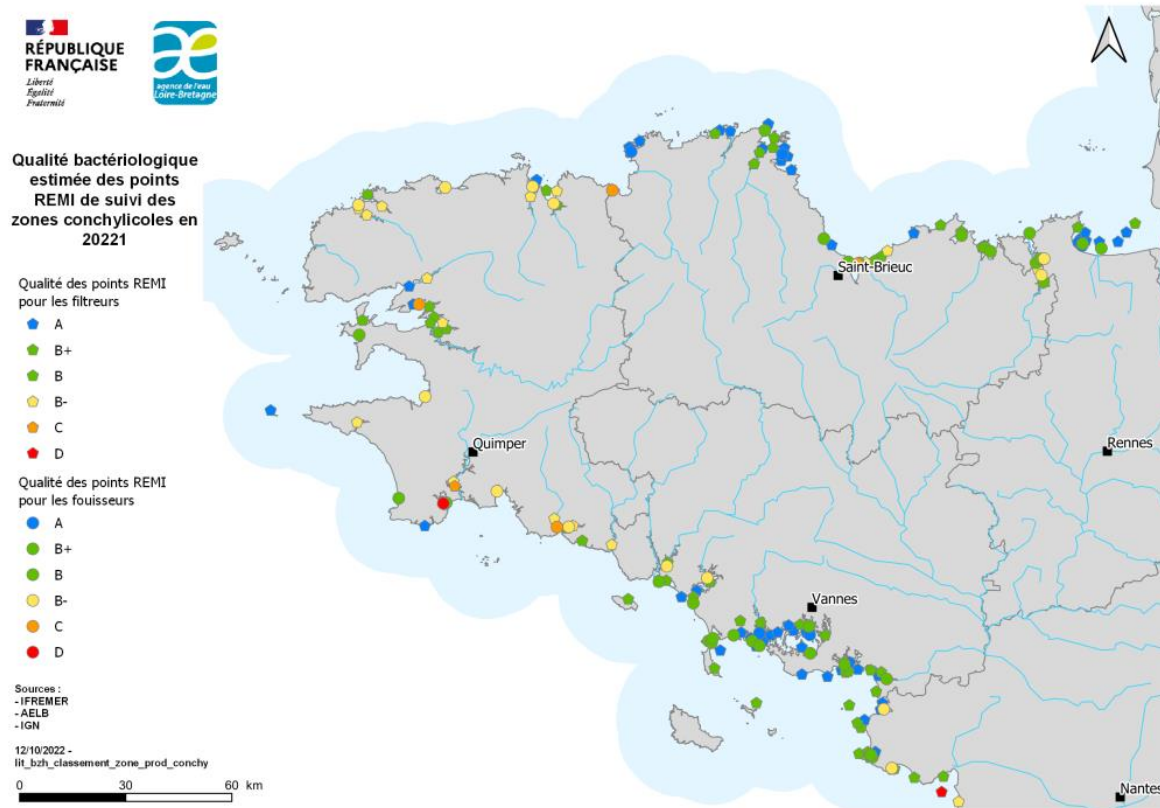
Le littoral : un espace confronté à de nombreux enjeux



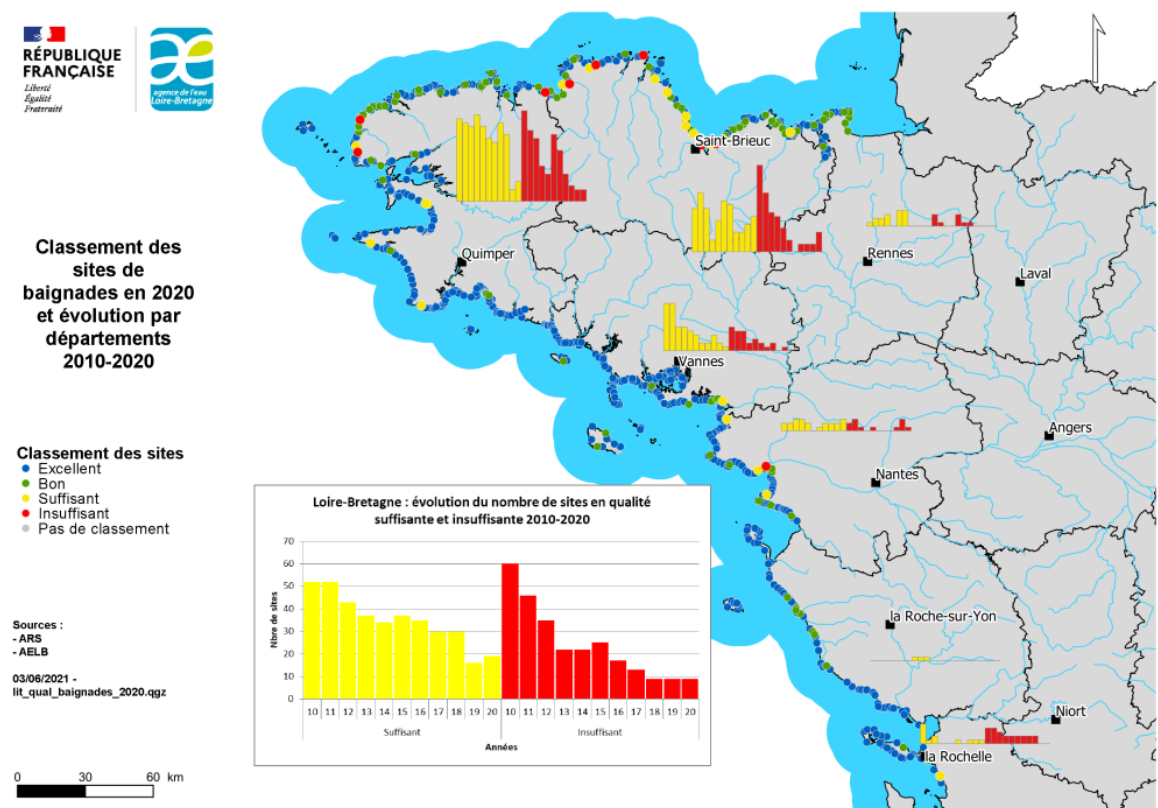
- La lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines (en particulier les algues vertes),
- La diminution des macropolluants et des substances dangereuses issues des activités côtières (lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports),
- La pollution par les macrodéchets et la contamination par les micro-plastiques,
- La restauration de la morphologie des masses d'eau côtières et l'érosion côtière,
- La préservation de la biodiversité marine,
- La gestion de la ressource en eau,
- La restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (baignade, pêche à pied, conchyliculture),...

Pour ce qui concerne les contaminations bactériologiques

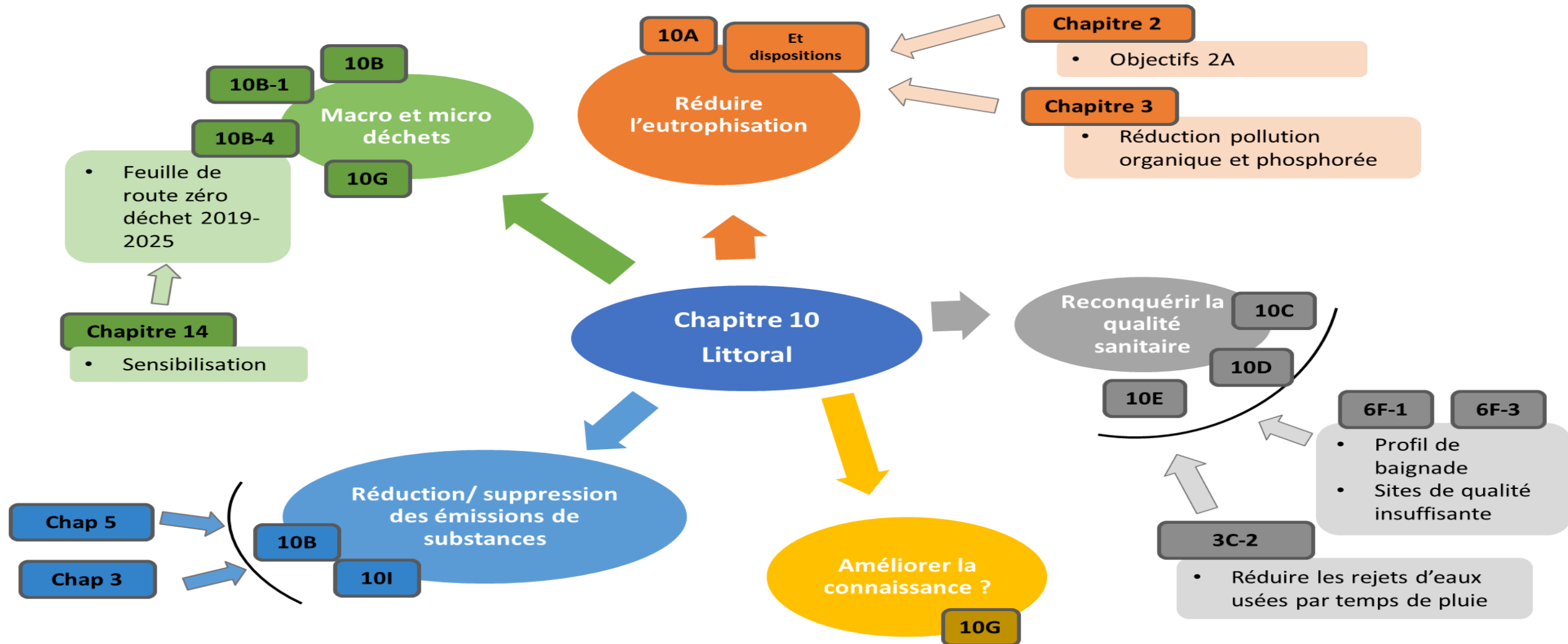
Classement des zones conchylicoles (Données 2021)



Classement des sites de baignades (Données 2020)



Le SDAGE renvoie à un certain nombre de dispositions



Pour ce qui concerne la préservation de la qualité sanitaire des eaux littorales





SDAGE : le lien terre - mer

Chapitre 10

Zones conchylicoles + pêche à pied

Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade (10C)

Bonne connaissance des sources de contamination et maîtrise des rejets identifiés. Mise en lumière des profils de baignade

Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle (10D)

Confirme l'importance d'établir des profils de vulnérabilité, en liaison étroite avec la CLE du Sage lorsqu'elle existe (10D-1)

Etudes d'identification et de hiérarchisation des sources de pollutions microbiologiques (profils vulnérabilité) suivies par la CLE et MO (structure porteuse SAGE ou autre MO). Poursuite des programmes d'actions opérationnelles

Actualise la carte des BV situés en amont de zones conchylicoles avec une qualité microbiologique proche des *critères* de classement C de 2017 à 2019 ou ayant fait l'objet d'une interdiction temporaire de production ou de commercialisation pour cause de contamination virale. (10D1)

Intègre ces territoires conchylicoles dans la disposition 3C-2 qui renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires

Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des zones de pêches à pied de loisir (10E)

Surveillance sanitaire nécessaire pour assurer la sécurité sanitaire

Recommandation aux CLE de SAGE d'identifier et de hiérarchiser les sources de pollutions microbio / programme de maîtrise de ces pollutions

Poursuite de la réduction des rejets ponctuels (3A)

Renforcement des objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement (3C-2) notamment vers les sites de baignades, les zones conchylicoles, et les masses d'eau en risque (*réseaux unitaires/mixtes : <20j/an de déversement ET <5%vol EU*)

Maitrise des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme (3D)

Rappel(3E) de la nécessité de réhabiliter les installations d'assainissement non collectifs non conformes dans les zones à enjeu (reprend réglementation délai mise en conformité en cas de vente (1an))

Remplacement (3E2) du terme « zones conchylicoles » par « zones à usages sensibles »

- Usages pour lesquels la qualité de l'eau a un impact sur la qualité du produit fini
- Usages récréatifs

SDAGE : Protéger la santé en protégeant la ressource

Chapitre 6

6F Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales :

- Révision des profils de baignade tous les 2 ans (qualité insuffisante), 3 ans (qualité suffisante) 4 ans (bonne qualité) et information du public (6F-1)
- Mesures correctives (6F2) et transmission de bilan annuel de mise en œuvre sur les sites insuffisants (6F3)



SDAGE : informer, sensibiliser et favoriser les échanges

Chapitre 14

Gouvernance

14A Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées

Concertation des acteurs de la politique de l'eau accompagnée par le programme d'intervention de l'agence de l'eau

14B Favoriser la prise de conscience

Souligne l'importance de la sensibilisation, notamment en mettant en avant les services rendus par les écosystèmes, ainsi qu'en promouvant les démarches pédagogiques innovantes

14B-1 : une communication pédagogique sur le cycle technique de l'eau lors de la réalisation d'équipements de traitement ou de gestion de l'eau

14B-2 : la réalisation d'un volet pédagogique accompagnant chaque Sage et contrat territorial

14B-3 : le rôle du volet pédagogique des Sage pour favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau sur les territoires et faire évoluer les comportements

14B-4 : des actions « culture du risque » dans les Sage concernés par un enjeu inondation »

14C Améliorer l'accès à l'information sur l'eau

14C-1 : une politique d'ouverture des données et l'enrichissement du système d'information sur l'eau pour une plus large diffusion

14C-2 : l'information et sensibilisation sur le cycle technique de l'eau de la collectivité au moment de la publication du rapport annuel sur le prix de l'eau

TEMOIGNAGES - ENJEU 2

Film :

***Lauréat des
Trophées de l'eau 2017***



- « La baie de Paimpol retrouve une qualité des eaux littorales »

Témoignage :

***Philippe LE RAY,
Président d'Auray
Quiberon Terre
Atlantique***



- Exemple d'une démarche engagée par un EPCI : Auray Quiberon Terre Atlantique afin de prévenir et de restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales.



A vous la parole !

